

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

SOLECARB® peut être utilisé en agricultures conventionnelle, biologique et biodynamique. Dans le cas de 2 applications successives dans un programme, respecter un délai minimum de 7 jours entre les 2 interventions SOLECARB®.

Compatibilités :

SOLECARB® est compatible avec les principaux cuivres utilisés en vigne aux doses d'usages habituelles. Ne pas dépasser 0,5 kg/ha de NORDOX® 75WG en cas d'association avec SOLECARB®. En cas de mélange avec des spécialités à base de phosphonate ou fosetyl Al, s'assurer de la compatibilité avant utilisation. Vérifier la compatibilité biologique avant toute association avec un fertilisant foliaire. Demander conseil à votre interlocuteur DE SANGOSSE pour toute question. Pour toute utilisation, ne pas dépasser 2% de concentration de SOLECARB® dans le volume de bouillie final.



N°AMM	2110059
HOMOLOGATIONS	Oïdium et botrytis vigne
COMPOSITION	850 g/kg de bicarbonate de potassium + coformulants
FORMULATION	Poudre soluble dans l'eau (SP)
DOSE PRÉCONISÉE	3 kg/ha (en dirigé sur les grappes pour l'usage botrytis)
CLASSEMENT	Sans classement toxicologique ou écotoxicologique
DAR	1 jour
ZNT	5 mètres des points d'eau
DRE	6 heures en plein champ
DSPPR	10 mètres
LMR	Exempt

SOLECARB®
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

ESSEVA®
Irritation oculaire - Catégorie 2 - Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique, Catégorie 3
ATTENTION
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
EUH208 Contient de l'eugénol et du géraniol. Peut produire une réaction allergique.

SCALA®
Danger pour le milieu aquatique – toxicité chronique - catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
EUH208 Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

STICMAN®
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,

Huile essentielle d'orange douce
Liquides inflammables, catégorie 3, H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2, H315 : Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité par aspiration catégorie 1, H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Dangereux pour le milieu aquatique/Danger chronique, catégorie 1, H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Soufre
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2, H315 : Provoque une irritation cutanée.

Cuivre
Toxicité aiguë, catégorie 2 ; Toxicité aiguë catégorie 4 ; Lésions irritation oculaire cat 1 ; Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 ; Toxicité aquatique chronique catégorie 1, H330 Mortel par inhalation / H302 Nocif en cas d'ingestion / H318 Provoque de graves lésions des yeux /H400 Très toxique pour les organismes aquatiques /H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SOLECARB® - AMM n° 2110059 - 850 g /kg de bicarbonate de potassium. *Marque déposée de Church & Dwight. Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE. P260 Ne pas respirer les poussières. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / nationales. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **ESSEVA®** - AMM n° 2161080 - thymol 66 g/L, eugénol 33 g/L, géraniol 66 g/L. Formulation : Suspension de capsules. *marque déposée EDEN RESEARCH PLC. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau). **SCALA®** - AMM n° 9200159 - Pyriméthanol 400 g/L (36,91 g/p). *marque déposée et détenteur de l'AMM BASF France S.A.S. P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 m sur fruits à pépins contre la tavelure et de 5 mètres sur les autres cultures et sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPa1 Pour éviter le développement de résistances de la tavelure au pyriméthanol, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 2 applications maximum par cycle cultural sur pommier et poirier. Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (anilinopyrimidines), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisé par la note relative à la gestion des résistances de la tavelure du pommier. **STICMAN®** - AMM n° 9900394 - 460,35 g/l de latex synthétique - * Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE SAS. P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée d'au moins 5 mètres par rapport aux points d'eau sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. **DE SANGOSSE S.A.S.**, au capital de 8 347 208 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - 1, route de Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition 10/2026, GR** - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



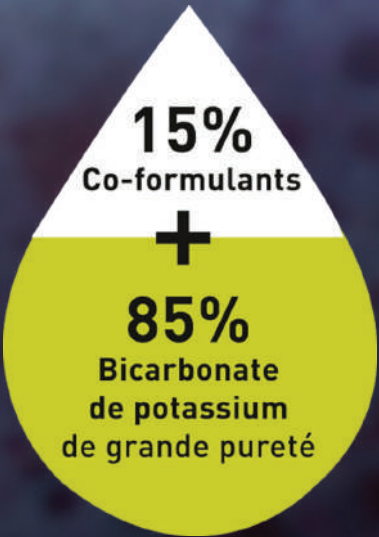
SOLECARB®

TECHNOLOGIE FONGICIDE AVANCÉE



Mission
protection
accomplie

- Une formulation unique au service de la performance
- Pour une action renforcée et polyvalente



BY COMMUNICATION



#PositiveProduction®



#PositiveProduction®



SOLECARB®

MISSION PROTECTION ACCOMPLIE

DES VERTUS DÉCUPLÉES GRÂCE À UNE FORMULATION EXCLUSIVE

15%
Co-formulants
+
85%
Bicarbonate
de potassium
de grande pureté

- ✓ Efficace et homologué sur oïdium et botrytis.
- ✓ Une solution de biocontrôle utilisable en Agriculture Biologique : Figure sur la liste officielle des produits de biocontrôle.
- ✓ Préventif et stoppant : Une réponse technique sur le champignon présent.
- ✓ Pas de résistance connue à ce jour grâce à un mode d'action multisites.
- ✓ Un profil moderne en réponse aux attentes sociétales : Applicable jusqu'à 1 jour avant vendanges. Aucune incidence sur la qualité des vins et spiritueux.
- ✓ Pas de limite maximale de résidus.

MODE D'ACTION DE SOLECARB®

SOLECARB® a une action de contact multisites sur les champignons pathogènes.

Le bicarbonate de potassium, matière active de SOLECARB®, agit sur les cellules fongiques :

- en **perturbant** le pH
- en **augmentant** la pression osmotique
- en **perturbant** l'équilibre des membranes cellulaires.

Ainsi, SOLECARB® agit sur les spores et sur le mycélium des pathogènes : il est actif en préventif comme sur maladie déclarée.

Inhibition des spores



Spore d'oïdium non traitée

Spore d'oïdium traitée avec Solecarb®

Déshydratation des hyphes mycéliens



Mycélium d'oïdium non traité

Mycélium d'oïdium traité avec Solecarb®



RECOMMANDATIONS D'USAGES



3 à 4 feuilles étalées



BBCH 55
Grappes séparées



BBCH 69
Fin floraison



Fermeture de
grappe



Possible jusqu'à 1 jour
avant vendanges

Préventif & curatif
OÏDIUM

SOLECARB® 2% + SOUFRE
Nettoyage printemps

SOLECARB® 2 kg (préventif) ou 3 kg (préventif + curatif) + SOUFRE ou + STICMAN en breaker de saison

SOLECARB® 2 à 3 kg + SOUFRE
Nettoyage fin de saison

Sans SOUFRE
OÏDIUM

SOLECARB® 3 à 4 kg solo
SOLECARB® 2 à 3 kg + huile essentielle d'orange ou Sticman

Synergie
MILDIU

SOLECARB® dès 2 kg + CUIVRE
Synergie en saison

SOLECARB® dès 2 kg + CUIVRE
Limiter inoculum fin de saison

Renfort
BLACKROT

SOLECARB® dès 2 kg + CUIVRE + SOUFRE
En renfort de la stratégie

BOTRYTIS

SOLECARB® 3 kg solo ou associé à SCALA ou ESSEVA
1 ou plusieurs applications en programme

- **Sur OÏDIUM**, en pleine végétation, appliquer un volume de bouillie minimum de 200 L/ha et une dose maximale de 3 kg/ha de SOLECARB®. SOLECARB® est recommandé **en alternance** avec une autre spécialité autorisée sur cet usage. **Renouveler** la protection 7 à 10 jours après traitement.

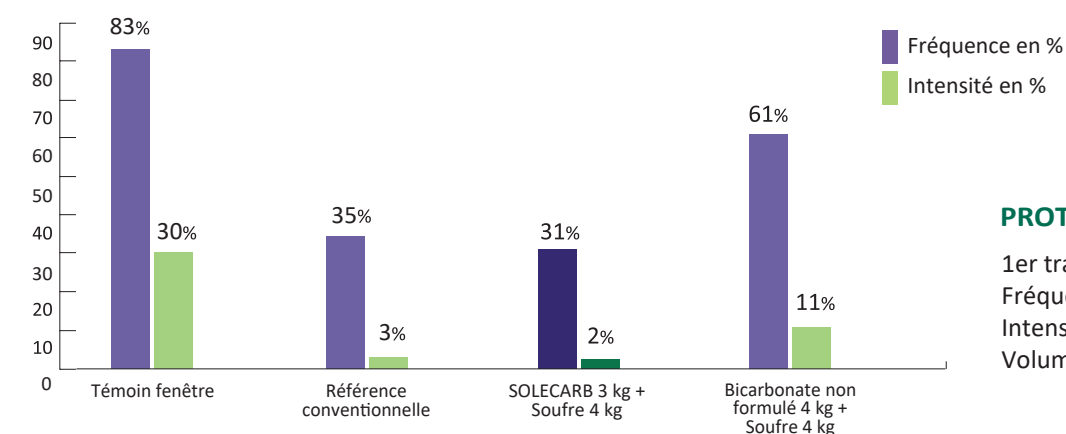
Sur oïdium déclaré, travailler SOLECARB® à 3 kg/ha **en association** avec une spécialité à base de soufre mouillable de 3 à 6 kg/ha. L'idéal est de faire 2 traitements en adaptant le renouvellement en fonction de l'oïdium présent.

- **Sur BOTRYTIS**, il est recommandé d'utiliser SOLECARB® en association avec des mesures de lutte prophylactique permettant de diminuer le risque botrytis.

L'utilisation de SOLECARB® au stade A est possible en cas de faible à moyenne pression.

Sur botrytis déclaré, appliquer SOLECARB® en association dès la sortie des premiers symptômes pour assécher le début d'attaque.

Essai curatif oïdium (30) - cépage Carignan



Notation sur grappes le 17/06/2022 (BBCH 75)

PROTOCOLE

1er traitement positionné en curatif
Fréquence Feuilles : 80 %
Intensité Feuilles : 5 % le 20/05
Volume d'eau : 200 L/ha

SOLECARB®, grâce à sa formulation unique, a une efficacité identique à celle du fongicide conventionnel en positionnement curatif.